

# Procès-verbal du Conseil Municipal

## Séance du 9 juin 2020

L'an deux mil vingt, le neuf juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VARENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur RAMBAULT Pierre, Maire de SAINT-VARENT.

✕ **Date de convocation du Conseil municipal : 5 juin 2020.**

■ **ETAIENT PRESENTS** : M. RAMBAULT, M. MATHE, Mme BRIT, M. AUBER, Mme RIGAUDEAU, M. VOYER, Mme ALLAIN, M. ROY, Mme BILLY, M. THIBAUT, Mme GUILLOT, M. GOUGET, Mme RODRIGUEZ, Mme TEXIER, Mme ROTUREAU, Mme SAGOT, M. BERTONNIERE.

■ **ABSENTS EXCUSES** : M. GAUTHIER, M. TALBOT.

■ **PROCURATIONS** :

↳ Monsieur GAUTHIER Laurent à Madame ROTUREAU Séverine.

↳ Monsieur TALBOT Christophe à Madame BRIT Véronique.

**Nombre de Conseillers** :    ➡ en exercice : 19    ➡ présents : 17    ➡ votants : 19

✕ Madame Séverine ROTUREAU a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour comprend 15 points.

1)

### COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les commissions municipales ainsi que leur Membres. Le Maire rappelle qu'il préside l'ensemble des commissions, qui désigneront un vice-président lors de leur première réunion.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22,

↳ après en avoir délibéré :

➔ **Décide de former les commissions suivantes** :

▶ ***Commission des finances, du développement économique et de l'emploi***

**Objets** : préparation des budgets, recherches de financements, analyse des emprunts, aide à la création d'emploi, développement et soutien de la vie économique de Saint-Varent.

**Membres** : Pierre RAMBAULT, Christophe MATHE, Véronique BRIT, David AUBER, Anita RIGAUDEAU, Jérôme VOYER, Martine ALLAIN, Jean-Paul ROY, Laurent GAUTHIER, Betty BILLY, Pascal THIBAUT, Christophe TALBOT, Sonia GUILLOT, Dimitri GOUGET, Laëtitia RODRIGUEZ, Aurélie TEXIER, Séverine ROTUREAU, Isabelle SAGOT, Quentin BERTONNIERE.

▶ ***Commission voirie***

**Objets** : entretien des routes, parkings, chemins et sentiers de randonnées, création de lotissements, plan d'occupation des sols, logement.

**Membres** : Jérôme VOYER, Pascal THIBAUT, Dimitri GOUGET, Jean-Paul ROY, Christophe TALBOT, Laurent GAUTHIER.

► ***Commission de l'environnement et du cadre de vie***

Objets : fleurissement de la commune, aménagement des abords du Thouaret et des voies douces, espaces verts, développement touristique.

Membres : Isabelle SAGOT, Dimitri GOUGET, Laurent GAUTHIER, Martine ALLAIN.

► ***Commission de l'information et de la communication***

Objets : bulletin municipal, bulletin CCT, liaison avec les référents des villages et des quartiers du centre bourg.

Membres : Christophe MATHE, Quentin BERTONNIERE, Isabelle SAGOT, Laëtitia RODRIGUEZ, Martine ALLAIN.

► ***Commission des bâtiments communaux***

Objets : travaux d'entretien et projets d'investissements.

Membres : Christophe MATHE, Séverine ROTUREAU, Betty BILLY, Isabelle SAGOT, Aurélie TEXIER, Laëtitia RODRIGUEZ, Laurent GAUTHIER.

► ***Commission des fêtes, cérémonies, culture et associations***

Objets : Organisation des fêtes, manifestations communales, relation et liaison avec les associations.

Membres : Anita RIGAUDEAU, Quentin BERTONNIERE, Aurélie TEXIER, Martine ALLAIN, Christophe TALBOT, Laëtitia RODRIGUEZ.

► ***Commission des écoles***

Objets : préparation et suivi du budget des écoles, relations de la commune avec les enseignants et les parents d'élèves, garderie - accueil périscolaire.

Membres : David AUBER, Séverine ROTUREAU, Isabelle SAGOT, Sonia GUILLOT, Martine ALLAIN.

► ***Commission de la cantine scolaire***

Objets : organisation de la restauration scolaire, élaboration des menus.

Membres : David AUBER, Betty BILLY, Isabelle SAGOT, Martine ALLAIN, Sonia GUILLOT.

Membre extérieur au Conseil municipal : Francette GUEDON.

Reçu en Préfecture

le 15-06-2020

2)

**DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement général, il convient de désigner les trois membres titulaires de la commission d'appel d'offres, ainsi que trois suppléants. Le Maire étant membre de droit de cette commission.

Cette décision est votée à bulletins secrets au scrutin de liste.

• **Résultat du vote** :

♦ Titulaires :

♦ Suppléants :

↳ : M. Christophe MATHE	19 voix	↳ : M. Dimitri GOUGET	19 voix
↳ : M. Jérôme VOYER	19 voix	↳ : Mme Betty BILLY	19 voix
↳ : Mme Véronique BRIT	19 voix	↳ : Mme Séverine ROTUREAU	19 voix

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A la majorité des suffrages, sont élus délégués de la commission d'appel d'offres comme suit :

- ➔ Maire : - Monsieur Pierre RAMBAULT
- ➔ Délégués titulaires :
  - M. Christophe MATHE
  - M. Jérôme VOYER
  - Mme Véronique BRIT
- ➔ Délégués suppléants :
  - M. Dimitri GOUGET
  - Mme Betty BILLY
  - Mme Séverine ROTUREAU

Reçu en Préfecture  
le 15-06-2020

3)

### **ELECTION DES DELEGUES** **AU SYNDICAT D'ENTRETIEN DE VOIRIE** **DU SECTEUR D'ARGENTON-CHATEAU**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement général, il convient de désigner les délégués chargés de représenter la commune au sein du Comité Syndical du Syndicat d'Entretien de Voirie du secteur d'Argenton-Château.

Ces délégués sont au nombre de 2 : 1 titulaire et 1 suppléant.

Monsieur le Maire propose les candidats suivants :

- Titulaire : M. Jérôme VOYER
- Suppléant : M. David AUBER

• **Résultat du vote :**

- ↳ Titulaire : M. Jérôme VOYER : 19 voix
- ↳ Suppléant : M. David AUBER : 19 voix

A la majorité des suffrages, sont élus délégués de la Commune au Comité Syndical du Syndicat d'Entretien de Voirie du secteur d'Argenton-Château :

- ↳ Titulaire : M. Jérôme VOYER
- ↳ Suppléant : M. David AUBER

Reçu en Préfecture  
le 15-06-2020

4)

### **ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **DE LA MAISON DE RETRAITE DE SAINT-VARENT**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement général, il convient de désigner les délégués chargés de représenter la commune au sein du Conseil d'administration de la Maison de Retraite de Saint-Varent.

Ces délégués sont au nombre de 2 titulaires.

Cette décision est votée à bulletins secrets.

• **Résultat du vote** :

- Mme Véronique BRIT : 19 voix
- M. Christophe MATHE : 19 voix

A la majorité des suffrages, sont élus délégués de la commune au conseil d'administration de la Maison de Retraite de Saint-Varent :

- Mme Véronique BRIT
- M. Christophe MATHE

Reçu en Préfecture  
le 15-06-2020

5)

**ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE SOCIOCULTUREL DU SAINT-VARENTAIS**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement général, il convient de désigner les délégués chargés de représenter la commune au sein du conseil d'administration du Centre Socioculturel du Saint-Varentais.

Les délégués à élire sont au nombre de 3 titulaires.

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote.

• **Ont obtenu** :

- M. Pierre RAMBAULT : 19 voix.
- Mme Anita RIGAUDEAU : 19 voix.
- Mme Laëtizia RODRIGUEZ : 19 voix.

A la majorité des suffrages, sont élus délégués de la commune au Conseil d'administration du Centre Socioculturel du Saint-Varentais :

- M. Pierre RAMBAULT
- Mme Anita RIGAUDEAU
- Mme Laëtizia RODRIGUEZ

Reçu en Préfecture  
le 15-06-2020

6)

**ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU COLLEGE FRANÇOIS VILLON**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement général, il convient de désigner les délégués chargés de représenter la commune au sein du Conseil d'administration du Collège François Villon, ainsi que son suppléant.

• **Résultat du vote** :

- Délégué titulaire : M. David AUBER : 19 voix
- Délégué suppléant : M. Quentin BERTONNIERE : 19 voix

A la majorité des suffrages, sont élus délégués de la commune au Conseil d'administration du Collège François Villon :

- Délégué titulaire : M. David AUBER
- Délégué suppléant : M. Quentin BERTONNIERE

Reçu en Préfecture  
le 15-06-2020

7)

**AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**  
**" ID79 INGENIERIE DEPARTEMENTALE "**  
**ELECTION DU DELEGUE**

Afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le Département a ainsi délibéré le 10 avril 2017 pour créer une Agence technique départementale conformément à l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux.

L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique et financier. Chaque membre paie une cotisation annuelle tenant compte de sa tranche de population. La gouvernance est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

L'agence sera installée avec les communes et établissements publics intercommunaux qui auront délibéré pour adhérer.

Monsieur le Maire précise que la commune est adhérente depuis 2018 et a utilisé les services de l'Agence à plusieurs occasions. Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de siéger à l'assemblée générale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DESIGNE** : pour siéger à l'assemblée générale :

- M. Jérôme VOYER, en qualité de titulaire
- M. Laurent GAUTHIER, en qualité de suppléant.

Reçu en Préfecture  
le 15-05-2020

8)

**ELECTION ET DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**  
**DELEGUE CHARGE DE LA VOIRIE**  
**RAPPORT DES DELIBERATIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par deux délibérations du 26 mai dernier, un poste de conseiller municipal délégué chargé de la voirie a été créé et un conseiller municipal a été élu à ce poste.

Or, conformément à l'article L-2122-18 du Code Général des Collectivités Locales, cette désignation est de la compétence exclusive du Maire et doit être prise sous forme d'un arrêté de délégation.

Monsieur le Maire propose donc de rapporter les deux délibérations en cause, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

♦ **RAPPORTE** les deux délibérations créant un poste de conseiller municipal délégué chargé de la voirie et désignant M. GAUTHIER Laurent comme conseiller municipal délégué chargé de la voirie de la commune.

Reçu en Préfecture

le 15-06-2020

9)

**CREATION D'EMPLOIS**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL**

**Le Maire rappelle à l'assemblée que :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211.-9,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

- ***Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire en date du 9 mars 2020 pour le tableau annuel des avancements de grade de la catégorie C,***

Considérant la nécessité de créer :

- **1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020** pour permettre l'avancement de grade d'un agent actuellement « agent de maîtrise » à temps complet,
- **1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe** à temps non complet 25 heures 34 hebdomadaires, pour permettre l'avancement de grade d'un agent actuellement « adjoint technique territorial » à temps non complet,
- **1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe** à temps non complet 30 heures hebdomadaires, pour permettre l'avancement de grade d'un agent actuellement « adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe » à temps non complet,

**Le Maire propose à l'assemblée de créer ces trois postes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **DECIDE : de créer** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020
- **1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,**
- **1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 25 heures 34 hebdomadaires,**
- **1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 30 heures hebdomadaires.**
- D'adopter le tableau des emplois suivants **à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

Le tableau des emplois est ainsi modifié

Cadres d'emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
<b>Filière Administrative</b>				
Attaché principal	A	1	1	1 temps complet
Rédacteur	B	1	1	1 temps complet
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	1 temps complet
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1 temps non complet – 28 heures
Adjoint administratif	C	1	1	1 temps complet
<b>Filière police municipale</b>				
Brigadier chef principal de police municipale	C	1	1	1 temps complet
<b>Filière technique</b>				
Agent de maîtrise principal	C	2	2	2 temps complets
Agent de maîtrise	C	3	2	3 temps complets
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	5	5	2 temps complets 1 TNC – 30 heures 1 TNC – 25 heures 34 mn 1 TNC – 24 heures 15 mn
Adjoint technique territorial	C	10	8	2 temps complets 8 temps non complet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 TNC – 28 heures</li> <li>• 1 TNC – 25 heures 34 mn</li> <li>• 1 TNC – 24 heures 15 mn</li> <li>• 1 TNC – 23 heures 06 mn</li> <li>• 1 TNC – 18 heures</li> <li>• 1 TNC – 20 heures 04 mn</li> <li>• 1 TNC – 10 heures</li> </ul>
<b>Filière culturelle</b>				
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	2 temps non complet – 30 heures

Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1 temps non complet – 30 heures
Filière animation				
Adjoint territorial d'animation	C	1	1	1 temps non complet 20 heures
Filière médico-sociale	C			
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1 temps complet

<b>Agents non titulaires</b>				
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3	CDI de droit public article 21 de la loi n°2012—347 du 12 mars 2012. <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 TNC - 10 heures 40 mn</li> <li>• 1 TNC - 6 heures 34 mn</li> <li>• 1 TNC – 3 heures</li> </ul>
Adjoint technique contractuel	C	3	1	CDD – article 3,1° loi du 26 janvier 1984 – accroissement temporaire d'activité

- Monsieur le Maire indique que les emplois suivants :
  - **Agent de maîtrise à temps complet,**
  - **Adjoint technique territorial à temps non complet, 25 heures 34 hebdomadaires,**
  - **Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30 heures hebdomadaires.**

seront supprimés après la nomination des agents dans leur nouveau grade et après avis du Comité Technique.

Reçu en Préfecture  
le 15-06-2020

## 10)

### REPRISE EN REGIE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis 2010, la gestion de la cantine scolaire a été confiée à des entreprises de restauration qui se sont succédées. Le contrat actuel avec la société API arrive à échéance le 31 août 2020.

Monsieur le Maire indique que les dernières préconisations et obligations en matière de restauration collective privilégient le développement des circuits courts, des produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique.

Afin de maîtriser les approvisionnements, il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe pour la reprise en régie directe de la gestion de la cantine scolaire, avec notamment le personnel actuellement affecté par la société API.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :



- **DONNE** : un avis favorable à la reprise en régie directe de la gestion de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Reçu en Préfecture  
le 15-06-2020

**11)**

### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARTJOYETTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 3 000 €, en faveur de l'association ArtJoyette, a été votée au budget primitif 2020.

Cette subvention destinée à l'organisation du festival de l'ArtJoyette n'a pas encore été versée et le festival a été annulé pour cette année.

Toutefois, l'association demande le versement de cette subvention afin d'indemniser les compagnies.

Monsieur le Maire propose de ne verser qu'une partie de la subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**DECIDE** : de demander à l'association des justificatifs de ses frais engagés.

Reçu en Préfecture  
le 15-06-2020

**12)**

### **DISPOSITIF OPAH-RU – AIDE AUX TRAVAUX**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du dispositif de l'OPAH-RU, le propriétaire du logement sis au n°2, place du 14 Juillet à Saint-Varent, bénéficie du programme aidé de l'ANAH pour le financement des travaux de son logement.

Conformément à la convention cadre signée le 7 mars 2017 :

- L'ANAH a réservé une aide estimée à 12 000,00 € pour les travaux de réhabilitation du logement sis au n°2, place du 14 Juillet à Saint-Varent évalués à une hauteur de 26 840 € et dont la dépense éligible subventionnable est de 20 000 €. La subvention comprend :
  - une part d'aide pour les travaux de 10 000,00 €
  - une prime Habiter Mieux de 2 000,00€
- La CCT apporte une aide de 10% du montant des travaux éligibles soit 2 000,00 €
- La Ville de Saint-Varent apporte une aide de 10% du montant des travaux éligibles soit 2 000,00 €

Le propriétaire occupant, Madame X, bénéficie donc d'une aide totale de 16 000 €.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'attribution d'une aide de 2 000,00 € à Madame X, pour les travaux de réhabilitation du logement situé au n°2, place du 14 Juillet à Saint-Varent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** : d'attribuer d'une aide de 2000,00 € à Madame X, pour les travaux de réhabilitation du logement situé au n°2, place du 14 Juillet à Saint-Varent.
- **DONNE** : pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.
- **DECIDE** : d'inscrire la dépense à l'article 20422 du budget principal.

Reçu en Préfecture  
le 15-06-2020

13)

### **DISPOSITIF OPAH-RU – AIDE AUX TRAVAUX**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du dispositif de l'OPAH-RU, le propriétaire du logement sis au n°10, rue de la Perception à Saint-Varent, bénéficie du programme aidé de l'ANAH pour le financement des travaux de son logement.

Conformément à la convention cadre signée le 7 mars 2017 :

- L'ANAH a réservé une aide estimée à 3 329,00 € pour les travaux de réhabilitation du logement sis au n°10, rue de la Perception à Saint-Varent évalués à une hauteur de 9 510 € et dont la dépense éligible subventionnable est de 9 510
- La CCT apporte une aide de 10% du montant des travaux éligibles soit 951,00 €
- La Ville de Saint-Varent apporte une aide de 10% du montant des travaux éligibles soit 951,00 €

Le propriétaire occupant, Monsieur X, bénéficie donc d'une aide totale de 5 231 €.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'attribution d'une aide de 951,00 € à Monsieur X, pour les travaux de réhabilitation du logement situé au n°10, rue de la Perception à Saint-Varent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** : d'attribuer d'une aide de 951 € à Monsieur X, pour les travaux de réhabilitation du logement situé au n°10, rue de la Perception à Saint-Varent.
- **DONNE** : pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.
- **DECIDE** : d'inscrire la dépense à l'article 20422 du budget principal.

Reçu en Préfecture  
le 15-06-2020

14)

**DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**  
**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT**

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la commune de Saint-Varent a décidé de soutenir le dispositif « Argent de poche » en partenariat avec la MEF du Thouarsais.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans et habitant la commune de Saint-Varent de travailler en demi-journée de 3 h, dans un cadre de 30 demi-journées maximum par an (dont 20 demi-journées sur l'été) et par jeune, au sein des services municipaux de la commune. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros, sans charge pour la commune.

Les périodes d'emploi auront lieu uniquement pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre du lancement de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 90 demi-journées sur la durée de la présente convention.

Ces premières expériences professionnelles permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec la MEF du Thouarsais, annexée à la présente.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2020.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Reçu en Préfecture  
le 15-06-2020

15)

## QUESTION DIVERSES

- M. MATHE signale que le matériel pour le protocole sanitaire est arrivé. Il demande des volontaires parmi les conseillers pour mettre les masques sous enveloppes à la mairie.
  
- Il propose d'organiser une visite ce samedi matin pour visiter certains bâtiments communaux. Une commission « bâtiments communaux » est prévue le lundi 15 juin prochain à 19 H.
  
- Mme BRIT informe que le 1<sup>er</sup> Conseil d'Administration du CCAS aura lieu le 8 juillet prochain à 19 H.
  
- Mme RIGAUDEAU organise sa 1<sup>ère</sup> réunion « fêtes et cérémonies » le mardi 16 juin prochain.
  
- M. AUBER fait part de sa réunion du jour à propos du dispositif 2S2C avec le CSC et les directrices d'écoles. Des intervenants vont être recherchés afin d'organiser des animations les mardi et jeudi pour permettre le retour des enfants actuellement non accueillis à l'école.  
Dans le cadre de la reprise en régie, il va également contacter le représentant d'une société qui propose des services aux cantines.
  
- M. VOYER signale qu'il organise une commission « voirie » le jeudi 18 juin prochain.  
Il fait part du problème rencontré par la société DELAIRE à propos du candélabre commandé pour l'Allée du Bois de la Porte. Le câble étant probablement coupé en terre, il conviendrait soit de faire une tranchée pour réparer le câble enfoui, soit de poser un candélabre à alimentation photovoltaïque (solution un peu moins onéreuse). Le Conseil Municipal opte pour le candélabre à alimentation photovoltaïque.
  
- M. le Maire évoque les festivités du 14 juillet, il propose de maintenir la revue patriotique avec la fanfare du « Rayon ».
  
- Mme BILLY fait part de la difficulté de certains parents pour faire garder leurs enfants. M. le Maire répond qu'avec le dispositif 2S2C une partie des difficultés sera résolue.

-----  
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.*

*La Secrétaire de séance,  
Séverine ROTUREAU.*

*Le Maire,  
Pierre RAMBAULT.*